



Syndicat pour la collecte et le traitement  
des ordures ménagères

# infos-Tri

n°18

Lettre d'information du Syndicat TRI-OR NOVEMBRE 2007

édito



A ce jour, nous avons tous reçu notre avis de taxe foncière 2007 sur laquelle la part de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) a augmentée en moyenne de 11,4 % par rapport à l'an dernier. Cette augmentation comprend une base fixée par le Ministère des Finances, dont l'augmentation a été de 1,80 % pour 2007, et le taux d'imposition (voté par le syndicat ou par les Communautés de Communes) que nous avons du augmenter à cause de l'amenuisement des réserves financières du Syndicat qui n'étaient plus que de 61 467 € en 2006 ; A cela différentes raisons :

D'une part, l'augmentation des tonnages des Ordures Ménagères de 1,61 % soit +478 tonnes en 2006 et des apports en déchetteries de 3,2% entre 2005 et 2006 et de 16,5% entre 2004 et 2006 ! Cette augmentation de tonnages a induit un coût supplémentaire « mécanique » de 164 000 € pour l'année 2006. Toutefois, ne nous plaignons pas que nos concitoyens utilisent de plus en plus nos deux déchetteries, encourageons cette pratique citoyenne. D'autre part, les variations de formules de révision des marchés signés avec nos prestataires en 2003 qui sont constamment à la hausse.

Cependant, il convient de relativiser l'augmentation de cette année. En effet, une analyse détaillée de la contribution à la TEOM sur 10 ans fait apparaître une augmentation, qui varie selon la commune, de 1,3 à 2,5% par an.

Qui plus est, durant ces 10 dernières années d'exploitation, le syndicat s'est doté d'un centre de tri, a mis en place de nouveaux services à la population tels que l'augmentation de la fréquence de collecte des Ordures Ménagères, la collecte en porte à porte des verres et des Déchets Propres et Secs, l'implantation de Points d'Apports Volontaires mais aussi l'implantation d'une 2<sup>ème</sup> déchetterie ! Ainsi notre Syndicat assure un service complet aux habitants des 28 communes qui le composent. Mais ceci induit fatalement des dépenses supplémentaires (frais de personnel, augmentation des frais de collecte et de traitement, amortissements des investissements lors de la construction de l'usine, du centre de tri, changement du BRS...) que nous sommes obligés de répercuter pour équilibrer le budget du Syndicat.

La collecte et le traitement des déchets représentent plus de 88% du coût global de fonctionnement du Syndicat. La T.E.O.M. représente 88% des recettes ; les autres recettes proviennent, à hauteur de 8 %, de la vente des produits recyclés et des soutiens d'Eco-Emballages. Celles-ci pourraient être plus importantes si les OM n'étaient pas « polluées » par des « indésirables » : bouteilles en verre, plastiques, cannettes etc. toutes ces matières qui, triées correctement, génèreraient des recettes supplémentaires (ventes aux repreneurs et soutiens d'Eco Emballages) alors qu'elles partent en refus de compostage, donc à l'enfouissement. Tout refus ou erreur de tri participent à alourdir le coût du service, nous comptons sur vous tous pour participer à notre effort de gestion rigoureuse des deniers publics et contribuer ainsi à la maîtriser les coûts.

Nous comptons sur votre participation et nous vous en remercions.

Hervé WINDELS, Vice-Président, chargé des finances

Sommaire

Le recyclage du carton

Consignes de tri

Tri-Or et vous

Vous n'avez pas de bacs de tri ?  
Vous venez d'emménager ?

Contactez l'équipe de  
Tri-or  
au  
01 34 70 05 60

ou  
connectez-vous sur  
www.tri-or.fr

# Le tri du carton

Cartons, cartonnets



Le recyclage du carton est pratiqué depuis de nombreuses années. Avec la mise en place en 1998 de la collecte sélective, les emballages en carton sont venus alimenter l'industrie papetière très utilisatrice de fibres recyclées.

Le carton est composé d'une seule et unique matière naturelle et recyclable : la fibre de cellulose.



Bac bleu

Gros carton



## Attention

Les cartons mis l'extérieur à du bac ne sont pas collectés par les équipes de ramassage des bacs bleus.

Les gros cartons devront être découpés (environ 30 par 40 cm) et mis à l'intérieur du bac pour être collectés sinon ils entravent le bon fonctionnement du centre de tri.

En effet leur taille empêche l'arrivée homogène et continue des déchets sur le tapis de tri.



Cartons découpés ou déchirés

## LES GROS CARTONS NON DÉCOUPÉS



Gros cartons

Les cartons d'emballages volumineux sont à déposer en déchetterie dans la benne couverte prévue à cet effet.

Les cartons apportés en déchetterie seront dirigés directement chez le recycleur.



Déchetterie

# De la collecte ...



Collecte des bacs



Centre de tri



Mise en balles



Chargement

## ERREURS RÉCURRENTES



**N'emboitez pas vos déchets.**

Les emballages cartons sont régulièrement remplis d'autres déchets. Sur la chaîne de tri, il est impossible de les séparer de leur contenu. Ces emballages cartons ne seront pas triés, donc pas recyclés.

Pour l'année 2006, le syndicat TRI-OR a collecté dans les 28 communes 3589 tonnes d'emballages recyclables **dont 597 tonnes de carton.**

100 tonnes de papier et cartons triés permettent de produire 90 tonnes de pâte recyclée, pour la fabrication de carton.



La maintenance des bacs bleus est à la charge du syndicat Tri Or.  
Si votre couvercle est cassé ou si le bac est fendu, vous pouvez nous contacter au :  
Tel : 01 34 70 05 60  
Email : [info@tri-or.fr](mailto:info@tri-or.fr)



# 100,8 Tonnes de gros cartons

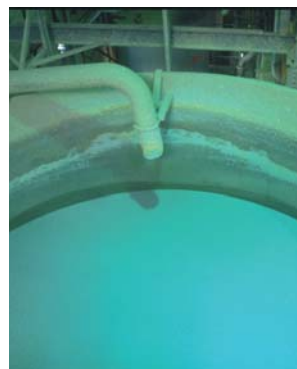
En 2006, 100,8 tonnes de gros cartons ont été apportés dans les deux déchetteries du syndicat TRI-OR.



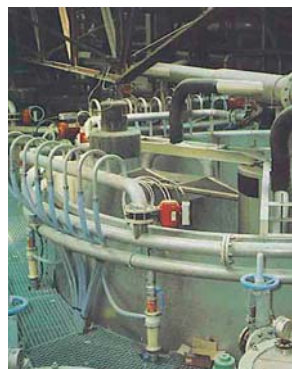
# Au recyclage...



**Le pulpage**



**L'épuration**



**Le désencrage**



**Fibres recyclées**

Le "pulpage" consiste à mettre tous les cartons dans un "pulpeur".

Le brassage permettra de rompre les liaisons entre les fibres de cellulose d'autres éléments indésirables résiduels (colle, agrafes, ficelle). On obtient alors une pâte homogène.

L'épuration permet de séparer les fibres de cellulose de toutes leurs impuretés qu'elles contiennent (verniss, aluminium, etc).

Cette séparation s'effectue grâce à un système de filtres de plus en plus fin (de 6 mm à 170 microns) qui permet de récupérer tout ce qui n'est pas de la fibre cellulosique.

Le désencrage optimise les caractéristiques des fibres récupérées par un lavage et un essorage. Réduites en pâte, ces fibres vont ensuite être séchées et conditionnées sous forme de bobines de papier. On utilise un circuit d'eau fermé ce qui limite une consommation excessive.

Les fibres recyclées représentent la matière première majoritaire de l'industrie papetière. Elles sont utilisées dans la production du papier et du carton en remplacement complet ou partiel des fibres vierges (issues du bois). Elles représentaient 58% des fibres utilisées dans l'industrie en 2002.

Votre tri des emballages carton a permis de recycler et d'économiser des ressources naturelles et énergétiques.

**Ressources économisées**

**Soit par habitant**

<b>1821 tonnes de bois</b>	<b>20 kg de bois</b>
<b>11 771 m<sup>3</sup> d'eau</b>	<b>150 litres d'eau</b>
<b>7663,01 MWh</b>	<b>100 KWh</b>

(consommation moyennes domestique = 55m<sup>3</sup>/an/hab)

(consommation moyenne au domicile = 10,3 MWh /an/hab)

En 2006 la vente du carton a généré 25 007 Euros (soit plus de 11%) des 222 734 Euros des recettes totales de la vente des produits recyclables.

D'autre part, ces recettes ont engendré une participation de 551 268 Euros d'Eco Emballages.

Le tri sélectif, outre le fait de préserver nos ressources naturelles, a un impact économique bénéfique, qui limite l'augmentation des coûts de collecte.

## PORTES OUVERTES DU SITE TRI-OR DE CHAMPAGNE SUR OISE



Le 15 septembre dernier, le syndicat TRI-OR a ouvert ses portes au public. Cet évènement sur les thèmes de l'environnement a intéressé près de 400 personnes.

De 10 heures à 17 heures le syndicat a proposé au public la visite du site, des stands d'information sur le recyclage, des conférences techniques sur les déchets et les énergies renouvelables, des expositions sur l'environnement.

Cette journée fut l'occasion d'échanges enrichissants sur les thèmes liés à l'environnement et notamment au traitement des déchets

Merci à tous les visiteurs pour leur engagement dans la défense de notre environnement.



### DÉCHETTERIE DE CHAMPAGNE-SUR-OISE

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le jeudi et les jours fériés

**HIVER : du 01/11 au 28/02**    **ETE : du 01/03 au 31/10**

9 h à 12 h - 14 h à 17 h

Samedi : 9 h à 17 h

Dimanche : 10 h à 15 h

9 h à 12 h - 14 h à 18 h

Samedi : 9 h à 18 h

Dimanche : 10 h à 16 h

## OPERATION "NETTOYONS LA NATURE"

Le 29 septembre 2007, le lycée Fragonard de l'Isle Adam en partenariat avec le centre Leclerc de l'Isle Adam et le syndicat TRI-OR a mené un projet citoyen "nettoyons la nature".



30 élèves de seconde accompagnés de 4 professeurs ont réalisé le nettoyage d'une partie de la forêt domaniale de l'Isle Adam.

Ces déchets ne sont pas seulement ramassés mais aussi triés en cinq grandes familles afin de permettre leur recyclage ou leur valorisation.



Cette opération a permis de retirer de la nature pas moins de 74,7 kg d'ordures ménagères, 31,2 kg de déchets recyclables, 27,5 kg de verre, 30 kg d'encombrants et 26 kg de ferraille.

## CHANGEMENT DE DIRECTION

Depuis septembre 2007, Madame LIS-RIBEIRO a remplacé Madame HARNET au poste de directrice générale des services du syndicat TRI-OR.

### DÉCHETTERIE DE VIARMES

(réservée aux particuliers)

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le mardi et les jours fériés

**HIVER : du 01/11 au 28/02**

9 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h

Samedi : 9 h 30 à 17 h

Dimanche : 10 h à 15 h

**ETE : du 01/03 au 31/10**

9 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h

Samedi : 9 h 30 à 18 h

Dimanche : 10 h à 16 h





### Déchets concernés

Uniquement les bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, journaux, magazines, cartons, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium et canettes métalliques.

**BAC BLEU**



### Indésirables

Sacs plastiques, nourriture, déchets mouillés, couches-culottes, barquettes en polystyrène...

**N'EMBOITEZ PAS VOS DÉCHETS\***



\*ils deviennent impossibles à trier.

## DECHETTERIE

### Déchets concernés

Déchets électriques et électroniques, déchets toxiques et dangereux (peintures, solvants, piles, batteries), gravats, déchets verts, vêtements, verrerie et vaisselle, huiles de vidange, encombrants, gros cartons et ferrailles.

Les pneumatiques, les bouteilles de gaz, les extincteurs, ainsi que le fibrociment (amiante) ne sont pas acceptés.

Pour la collecte des encombrants en porte à porte : les déchets toxiques, les gravats, les souches et tronc d'arbres ne sont pas ramassés. Les sapins de Noël seront ramassés lors du passage des encombrants du mois de janvier.



### Déchets concernés

Uniquement les bouteilles, bocaux et pots en verre.  
Vider les bocaux, enlever les bouchons et colerettes.

**BAC VERT**



**VOTRE BAC VERT EST TROP PETIT ?  
DEMANDEZ-EN UN DEUXIEME !**

### Indésirables

Vitres, miroirs, ampoules électriques, vaisselle, capsules métalliques, sacs plastiques...

**PAS DE VERRE DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES\***



\*Sa présence nuit gravement à la qualité du compost.

## ORDURES MÉNAGÈRES

### Déchets concernés

Déchets non triés en sacs ou bacs.



### Indésirables

Déchets toxiques (médicaments, peintures, piles), déchets pouvant être recyclés (bouteilles plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires, verre).

**NE JETEZ  
NI BALLONS, NI VÊTEMENTS,  
NI CASSETTES VIDÉO  
DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES**

**AIRE DE VIDANGE INACCESSIBLE PENDANT TOUTE LA DURÉE  
DES TRAVAUX DE LA DÉCHETTERIE DE CHAMPAGNE SUR OISE.  
POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES,  
NOUS CONSULTER.**